

Intervention de Madame Latifa Gahouchi, en séance plénière, sur le projet de décret relatif à la formation alternée pour les demandeurs d'emploi et modifiant le décret du 18 juillet 1997 relatif à l'insertion de demandeurs d'emploi auprès d'employeurs qui organisent une formation permettant d'occuper un poste vacant.

Monsieur le Président,
Madame et Messieurs les Ministres,
Chers Collègues,

L'emploi et l'augmentation du taux d'emploi doivent être au cœur de nos préoccupations politiques. Augmenter le taux d'emploi avec des emplois de qualité est bien évidemment la meilleure stratégie pour assurer une cohésion sociale forte. Nous devons néanmoins garder à l'esprit que l'impact des mesures visant à soutenir l'emploi (et notamment l'emploi des jeunes) dépend en grande partie de l'état de l'économie, et plus particulièrement de la capacité du marché du travail à créer des emplois.

Mon groupe refuse que les jeunes restent confrontés à la désespérante perspective du non-emploi. Il faut absolument éviter aux jeunes de s'enliser dans le chômage à la fin de leurs études, même si celles-ci se sont soldées par un échec. Il faut donc construire avec les jeunes un véritable trajet vers l'emploi.

Pour mon groupe, il est nécessaire de soutenir les jeunes par le biais de stratégies axées à la fois sur l'éducation et sur l'emploi. Alors bien évidemment en Wallonie, des dispositions ont déjà été adoptées en la matière. Ainsi, le Plan Marshall comprend un arsenal de mesures axées sur la formation et l'emploi des jeunes. Nous visons un accompagnement personnalisé des demandeurs d'emploi nouvellement inscrits en veillant à apporter des réponses spécifiques à leurs besoins à chaque étape de leur trajectoire d'intégration. Par ailleurs, il n'est pas besoin de rappeler que tant au Fédéral que dans les Régions et Communautés, de nombreuses initiatives s'inscrivant dans les recommandations de l'UE ont été mises en place. La Belgique peut ainsi se targuer d'une grande proactivité en matière de soutien à l'emploi des jeunes.

Néanmoins, il faut amplifier cette démarche et veiller sans cesse à améliorer l'adéquation entre l'offre et la demande sur le marché du travail.

Mon groupe exprime sa satisfaction par rapport au projet de décret qui est soumis à notre examen. La combinaison d'un stage en entreprise et d'une formation auprès d'un opérateur de formation afin de permettre au stagiaire d'acquérir les compétences professionnelles nécessaires sur le marché du travail pour exercer une activité professionnelle va dans le bon sens. Il convient de tout mettre en œuvre pour lutter contre le chômage des jeunes. Vu la durée du contrat de formation, mon groupe est également satisfait que la Région wallonne exigera une stabilité en termes de ressources humaines au sein de l'entreprise formatrice.

L'alternance est véritablement un modèle qu'il convient d'accentuer en Wallonie. Il faut davantage encore favoriser la connexion entre le monde de l'école et le monde de l'entreprise.

Je l'ai dit, pour mon groupe, la formation en alternance doit constituer une voie d'avenir et être reconnue comme filière d'excellence. Elle doit permettre aux jeunes d'être à la fois instruits et capables de s'insérer directement sur le marché de l'emploi. La réforme de l'alternance doit porter sur :

- ✦ sur le statut unique du jeune en alternance, pour tous les jeunes de la filière, qu'ils relèvent de l'enseignement en alternance ou de la formation en apprentissage. Ce statut unique doit reposer sur un contrat d'alternance qui règle les droits et obligations de l'apprenant et de

l'entreprise et être accompagné d'un plan de formation conclu entre l'opérateur de formation en alternance, l'apprenant et l'entreprise;

- ✦ la garantie d'un nombre suffisant de places de stage en entreprise à travers un accord ferme des partenaires sociaux;
- ✦ le financement de l'alternance, singulièrement des formateurs et des tuteurs afin d'augmenter le taux et la qualité de l'encadrement.

Dans ce cadre, quelles sont les démarches entreprises pour inviter les partenaires sociaux à œuvrer à la mise en place d'un cadre de qualité pour les stages afin d'assurer que ceux-ci offrent aux jeunes une expérience de travail de qualité dans des conditions sûres ? L'alternance qui combine, à la fois une approche théorique mais aussi une confrontation régulière avec le monde du travail constitue manifestement une approche que nous devons soutenir et implémenter en Wallonie. À terme, l'objectif doit être de réaliser un véritable pacte pour la formation en alternance, visant l'instauration du contrat unique pour tous les stagiaires, qu'ils fréquentent les CEFA ou l'IFAPME et peut-être demain, qui sait, l'apprentissage industriel lorsque nous en aurons la compétence.

Afin d'éviter aux jeunes de s'enliser dans le chômage à la fin de leurs études, même si celles-ci se sont soldées par un échec, il convient de construire avec les jeunes un véritable trajet vers l'emploi. Où en sommes-nous aujourd'hui, au niveau wallon, dans la mise en place des stages de transition du fédéral qui ont pour objectif d'aider les jeunes demandeurs d'emploi issus de la sphère de l'enseignement à acquérir une première expérience professionnelle en vue de permettre plus facilement leur intégration sur le marché du travail ?

Monsieur le Ministre, par le présent dispositif, l'objectif avoué est d'atteindre les 3.000 stages en entreprises dans l'année qui suit le lancement du plan. Lorsque vous avez lancé cette idée, vous souhaitiez également que ce type de formation en alternance reçoive l'équivalence d'un diplôme. Où en sommes-nous en la matière ? Afin que l'offre et la demande se rencontrent sur le marché de l'emploi, comment allez-vous engager les organisations patronales à répondre aux demandes de stage des jeunes et des demandeurs d'emploi et à en accueillir plus de 3.000 dans le cadre de la formation en alternance ?

Il est certain que ce dispositif permettra d'activer rapidement le mécanisme européen de la Garantie jeunesse. Pouvez-vous déjà nous en dire un peu plus par rapport à l'effet amplificateur européen escompté ?

Lutter contre le chômage des jeunes est une réelle préoccupation en Wallonie. Incontestablement, il faut aller plus vite, plus loin, parce que chaque sortie scolaire amène à chaque fois de nouvelles quantités de jeunes qui sont en extrême difficulté. Quels sont les systèmes prévus pour assurer la publicité du dispositif, afin d'éviter que des personnes ne se trouvent en situation de non-information sur le sujet ?

Je souhaiterais également revenir sur la réforme de l'alternance et plus particulièrement sur l'état d'avancement de l'accord de coopération relatif à la formation en alternance de 2008. Où en sommes-nous en la matière ? Par ailleurs, je relève que le Fédéral a avancé sur cette question car son pacte de compétitivité aborde notamment cet aspect puisqu'il prévoit un traitement uniforme au sein du système de la sécurité sociale pour tous les jeunes dans quel que type de formation en alternance que ce soit. Il est ainsi prévu que les apprentis sont considérés comme des travailleurs pour l'application de l'assurance obligatoire. L'opération ne vise donc pas seulement une simplification ou uniformisation, mais également une amélioration.

Par son action, le Gouvernement fédéral assume pleinement, lui également, ses responsabilités, conjointement avec les partenaires sociaux - sans toutefois dépasser les limites de ses compétences -

afin de contribuer à la promotion de la formation en alternance dans notre pays, sachant que ce type de formation donne les meilleurs résultats sur le plan de la transition vers le marché du travail.

Mon groupe exprime néanmoins un regret; c'est le fait qu'en cas de rupture de la formation alternée par le jeune stagiaire, cela aura des conséquences pour lui. En effet, le Fédéral n'a pas accepté que le parcours d'un jeune en formation alternée suspende le calcul de la dégressivité des allocations de chômage. Nous devons, à notre estime, à l'avenir changer cela lorsque la Wallonie exercera la compétence du contrôle des chômeurs car un jeune qui fait l'effort d'aller se former, de 6 à 18 mois, dans un rythme de travail, avec une discipline, avec un parcours, un contenu et une certification au bout mérite une suspension du calcul de la dégressivité de ses allocations de chômage. Ce n'est vraiment pas un bon signal pour les jeunes qui font la démarche de se former et qui risqueraient de se voir réduire leur allocations de chômage. Il conviendra de revenir sur cette question.

Je vous remercie pour votre bonne attention.

Latifa Gaouchi,
Députée wallonne